

**Commune de FAVERNEY**  
**Compte-rendu réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du 11 avril 2022 à 19H15**

---

<b>Nombre de conseillers</b>	
<i>En exercice</i>	15
<i>Présents</i>	12
<i>Votants</i>	12
<i>Excusés</i>	3
<i>Absents</i>	0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. François LAURENT.

Présents : Gérard BURNEY, Aurore BOUGROUM, Jérôme CHOLLEY, Michel DROCHE, Thierry DUBOIS, Arnaud GENY, Philippe GERDIL, François GUEDIN, François LAURENT, Clotilde MULOT, Lydie PEREUR, Denise PERRINGERARD, Jean-Charles REDOUTEY,

<b>Date de convocation</b>
04/04/2022

Excusés : Pauline GRISEZ, Christelle RIGOLOT, Jean-Charles REDOUTEY

<b>Date d'affichage</b>
12/04/2022

Secrétaire : Clotilde MULOT

### **INFORMATIONS**

*Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles et rappelle le deuxième tour qui aura lieu le 24 mars 2022 et compte sur la présence de tous.*

*Mr le Maire fait part du décès de Madame Gabrielle RIVEZ ex épouse OLIVIER survenu le 7 avril 2022 à 81 ans, ancienne secrétaire de la Mairie de FAVERNEY qui avait pris sa retraite en 2001 et avait exercé ses fonctions principalement avec Mr PHILIPONNET.  
 Des condoléances seront adressées à sa famille.*

*Mr le Maire rappelle que Mr Le Préfet accompagné du Secrétaire Général viendront à Faverney le mercredi 13 avril et expose le déroulé programme de cette visite. La Commune de Faverney étant très honorée de cette visite.*

*Mr le Maire rappelle la date de la brocante le 8 mai et demande à chacun de s'investir pour le bon déroulement de cette manifestation.*

*Il précise que la prochaine réunion pour la préparation des cérémonies du 1300<sup>ème</sup> anniversaire de L'Abbaye aura lieu le mardi 20 avril à 14h30 en Mairie*

*Mr le Maire fait part de la visite des responsables du Club Canin de Mersuay qui recherchent pour la fin d'année 2022 un terrain pour leur association. Le propriétaire actuel n'entendant pas renouveler la mise à disposition.*

### **Examen de la demande de SITA**



M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Suez (SITA) formulée par courrier en date du 28 mars 2022 concernant une modification du zonage A des parcelles ZH 3-4-19-20-21-22-23-25-26 en zonage Ad dans le cadre de la révision du PLU.

Il est précisé dans ce courrier qu'un dossier synthétique de présentation du projet sera adressé à la commune à l'automne 2022.

Cette demande s'insère dans la démarche de Suez à demander une nouvelle autorisation d'exploiter le centre d'enfouissement après 2025.

Sur le plan technique SUEZ devra évacuer un très fort tonnage de terres pour créer de nouvelles alvéoles et cherche des terrains pouvant les accueillir à proximité.

Le Conseil Municipal évoque les avantages et inconvénients de la demande de Suez. Des précisions seront demandées à M. le Préfet lors de sa visite à Favorney sur le plan régional de prévention de gestion des déchets.

Le Conseil Municipal n'entend prendre aucune décision sur la demande de modification du PLU tant qu'il n'est pas en possession d'un dossier technique plus consistant.

## **DELIBERATIONS**

### **2022-32 DECISIONS DU MAIRE AGISSANT PAR DELEGATION**

M. le Maire rappelle que les décisions du Maire agissant par délégation sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du conseil municipal portant sur le même objet. Elles sont transmises au Préfet pour le contrôle de légalité, sont inscrites au registre des délibérations du conseil municipal et doivent être publiées. Le Maire doit en rendre compte aux réunions du Conseil Municipal.

Du 22 février 2022 au 11 avril 2022, M. François LAURENT, Maire, a pris les décisions suivantes par délégation du Conseil Municipal :

- Ne pas exercer son droit de préemption sur :  
 ↗ la vente de l'immeuble, cadastré section A 137-139 et situé 5 rue de la Gare

### **2022-33 : VOTE DU BUDGET GENERAL 2022**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter le budget de la façon suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses :	1 242 456.99€	Recettes :	1 242 456.99€
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses :	1 993 288,15€	Recettes :	1 993 288,15€
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>3 235 745.14€</b>		<b>3 235 745.14€</b>



**2022-34 : VOTE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2022**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter le budget de la façon suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses :	161 051.35 €	Recettes :	161 051.35 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses :	256 351.01 €	Recettes :	256 351.01 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>417 402.36 €</b>		<b>417 402.36 €</b>

**2022-35 : VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT EN MAZE 2022**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter le budget Lotissement en Maze de la façon suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses :	<b>725 836,00 €</b>	Recettes :	<b>725 836,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses :	<b>365 093,00 €</b>	Recettes :	<b>365 093,00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 090 929 €</b>		<b>1 090 929 €</b>

**2022-36 : DEMANDE DE L'AHBFC SUR LE PROJET DE LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SPECIALISE SUR LA COMMUNE**

M. le Maire informe le conseil municipal d'un courrier du Directeur Général de l'AHBFC sur les propositions relatives au terrain qui pourrait accueillir potentiellement le futur bâtiment d'accueil spécialisé en handicap psychique.

Compte tenu de la mission d'intérêt général de ce projet, l'AHBFC souhaiterait obtenir ce terrain à l'euro symbolique.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de l'AHBFC.



## 2022-37 : AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BATIMENT « ANCIEN PERISCOLAIRE »

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une proposition de procès-verbal constatant la mise à disposition des anciens locaux du périscolaire de Favorney à la communauté de Communes Terres de Saône, pour y installer le complexe culturel AMALGAME (espace culturel d'intérêt communautaire).

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Saône en date du 28 février 2022 relatif à la mise à disposition des biens immobiliers autorisant le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition et toutes pièces afférentes au transfert des équipements au profit de la communauté de communes Terres de Saône ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L. 5211-5 renvoyant aux articles L. 1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales la remise des biens a lieu à titre gratuit ;

CONSIDERANT que le bénéficiaire :

- assume l'ensemble des obligations du propriétaire, pour les 3 salles du rez-de-chaussée, assure le renouvellement des biens mobiliers et possède tous pouvoirs de gestion,
- assume les charges afférentes aux biens mis à sa disposition.

CONSIDERANT qu'en cas de désaffectation des biens, c'est-à-dire dans le cas où ceux-ci ne seront plus utiles à l'exercice de la compétence par la Communauté de Communes Terres de Saône, la commune recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations ;

CONSIDERANT que la mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement, précisant la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de l'éventuelle remise en état ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **autorise** M. Maire de la commune de Favorney à signer, avec le Président de la Communauté de Communes, le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence ainsi que tous documents y afférents.

## 2022-38 : SUBVENTIONS 2022

Après présentation, par M. Gérard BURNEY, des différents dossiers de demandes d'aides financières transmis par les associations, la répartition des subventions 2022 est fixée comme suit, à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal :

- Football-Club La Lanterne : 1 800 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Lanterne : 1000 €
- l'association Biblio'Fav : 1 500 €
- Association animation et loisirs de Port d'Atelier : 2000 €

Etant précisé qu'une subvention de 1395 € a été versée à la coopérative scolaire en janvier 2022, et 3100 € à la ligue de l'enseignement (Ecran Mobile) en mars 2022, selon les conventions en cours.

Montant total des subventions : 10 795 €.



## QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire fait part :

- d'un courrier de Mr RAGUET Yves qui s'étonne de la pose d'un bac bio-déchets à l'entrée de la Commune côté Vesoul. Il est vrai que cela ne semble pas judicieux et contact sera pris avec le SICTOM pour envisager un autre emplacement.

- d'une demande de l'Adjudant de Gendarmerie DEBRUILLE pour fleurir la gendarmerie et enlever des déchets verts.

- d'une demande de la Boulangerie CANTORE pour repeindre les arrêts minute.

Après discussion tous les arrêts minute seront repeints dès que possible par les services techniques

Le Maire propose de faire appel à un cabinet spécialisé pour étudier les aménagements de sécurité de la Rue Molière avant la réfection de la chaussée par le Département et pour les futurs travaux de viabilisation du lotissement EN MAZE. A ce sujet et compte tenu des délais incompressibles les parcelles de terrain à bâtir ne pourront être mises en vente avant le 2<sup>ème</sup> semestre 2023 à un prix qui ne peut être déterminé à ce jour.

Le Maire,  
François LAURENT.

